



Propriétaire mettant en vente la moitié de notre jardin loué

Par **ISABELLE**, le **13/04/2012** à **08:02**

Bonjour,

Je loue depuis quelques mois une maison sur un jardin de 3000 m².

La propriétaire vient d'obtenir l'accord de la mairie pour la vente de la moitié de cette surface.

Le problème est le suivant : le chemin d'accès de cette parcelle est notre propre chemin et passe sous nos fenêtres de chambre, sur une largeur mur à clôture de 3m70. Par conséquent, pourriez-vous me confirmer :

- 1/ Est-elle obligée de nous baisser le loyer (perte de la moitié de notre terrain loué), car elle n'en manifeste pas l'intention.
- 2/ Ce peu de distance entre une allée privée qui deviendra partagée et notre propre habitation est-elle légale ?
- 3/ Quelles sont les modalités de visite du terrain, étant donné qu'à chaque visite les personnes s'introduiront dans notre bien loué ?

En vous remerciant pour vos précieux conseils,

Cordialement,

I.G.